SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024 PROCÈS VERBAL

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire le 26 mars 2024, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire,

<u>Etaient présents</u>: MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, GROENEWEG Jean-Nicolas, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, RONDEAU Maël, SELSCHOTTER Sylvain, Mme SZEWEZUK Carmen.

<u>Excusés</u>: MM. LOURDEL Stéphane (pouvoir à M. MARTIN Armand), VASIC Goran (pouvoir à M. RONDEAU Maël), Mme OLANIER Josette (pouvoir à Mme SZEWEZUK Carmen).

Absents: M. CHAUVIN Christophe, Mme LOISEAU Angélique

Secrétaire de séance : M. RONDEAU Maël.

Début de la séance : 20 H 10

Approbation à la majorité du compte rendu du conseil du 1^{er} février 2024 (1 contre). Approbation à la majorité du compte rendu du conseil du 7 mars 2024 (1 contre). Approbation à la majorité du compte rendu du conseil du 20 mars 2024 (1 abstention).

ACCEPTATION OU PAS DE L'ACCORD CONCLU ENTRE LES COMMUNES D'AILLANT SUR MILLERON ET SAINT MAURICE SUR AVEYRON

Suite à la réunion en date du 22 mars 2024 en présence de Mme CHAPUIS, Maire d'Aillant sur Milleron et après avoir pris connaissance de sa proposition concernant le remboursement des frais de scolarité des enfants d'Aillant, le Conseil Municipal, s'abstient à l'unanimité.

En effet, après un long débat, il en ressort l'idée d'une négociation plus poussée avec la commune d'Aillant.

DEMANDE DE SUBVENTION MFR CENTRE YONNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la MFR Centre Yonne.

En effet, un étudiant de notre commune étant scolarisé dans cet établissement, la MFR sollicite la commune afin de l'aider dans sa tâche éducative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 1 abstention), décide d'octroyer à la MFR Centre Yonne une subvention de 60 €.

RÉNOVATION THERMIQUE DE 6 LOGEMENTS AUX ANCIENNES ÉCOLES PAR VALLOIRE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIES FINANCIÈRES POUR L'OBTENTION DES PRÊTS

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi climat et résilience, Valloire Habitat a programmé la réhabilitation énergétique de 6 logements classés en étiquette F et G.

Pour réaliser ces travaux, Valloire Habitat souhaite contracter des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et nous demande de les accompagner dans la réalisation de cette opération en leur accordant à hauteur de 50 % les garanties financières pour l'obtention des prêts CDC, soit 115 611.00 € pour le prêt PAM classique ; les autres 50 % seront sollicités auprès du Conseil départemental du Loiret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (3 contre, 8 abstentions), décide de ne pas donner suite à la demande, les finances de la commune ne peuvent pas le permettre.

SUPPRESSION DE POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ à la retraite d'un agent du service technique au 1^{er} novembre 2023, il y a lieu de supprimer le poste d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 32.17/35^{ème}.

Un avis favorable a été notifié suite à la réunion du Comité Social Territorial du Centre de Gestion en date du 11 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression du poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fin de la séance : 22 H 00

Le Maire;

Wondwossen KASSA

Le secrétaire ; Maël RONDEAU